ROZOY FLASH n° 147

Bulletin d'informations communales – **14 septembre 2015**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2015

La séance du Conseil Municipal du 28 août, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Patricia CARAQUIN – Olivier THOUANT – Adeline MOINEUSE

Absents excusés :
Dominique LECLERCQ – Pouvoir à Olivier THOUANT
Delphine LOUIS – Pouvoir à José FLUCHER
Xavier BOULANDE – Pouvoir à Lucienne BEKARALEK
Christelle BERNAILLE – Pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Jean-René DURTETTE – Pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Vente de terrains ZAC,
- Vente de tôles,
- Renouvellement contrat CUI-CAE,
- Acquisition d'une maison d'habitation rue Charles de Gaulle,
- Conventions de tontes et avenant,
- Motion Centre des Finances Publiques,
- Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne,
- Convention de location d'un local au centre médico-social,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

VENTE DE TERRAINS ZAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération du 22 mai 2015 en ce qui concerne le nom de l'acquéreur.
Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI du Chapitre 36 Place du Chapitre 02360 ROZOY-SUR-SERRE, la parcelle de terrain cadastrée section ZT n° 112 pour 11 ares 09 dans la zone d'activités lieudit «Le Grand Hôtel» au prix principal de 11 090 € HT et autorise M. le Maire à signer toutes pièces à cet effet.
L'acte de vente sera reçu par Maître PATÉ, notaire à ROZOY-SUR-SERRE.
Tous les frais correspondant à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
Cette délibération annule et remplace celle prise en date du 22 Mai 2015.

VENTE DE TOLES

Le Conseil Municipal décide de vendre des tôles (288 m²) au prix de 1.50 € le m² soit 432.00 € à Monsieur FAGLAIN Julien domicilié rue du Pont du Rieux à ROZOY-SUR-SERRE.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI-CAE

Il est décidé de renouveler le contrat unique d'insertion en CAE de Mme Claudine DUPONT, pour une durée de 12 mois à compter du 16 Novembre 2015 et pour 28 heures hebdomadaires.

ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir de Monsieur PICART Fabien, domicilié Résidence Roitelets – 02360 ROZOY-SERRE, une maison d'habitation sise 127 rue Charles de Gaulle, cadastrée section AB n° 227 pour le prix principal de 2 000 €.

Maître PATE Christian, notaire à ROZOY-SUR-SERRE, est désigné pour recevoir l'acte de vente.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces à cet effet.

Un dossier pour rénovation d'un logement communal va être présenté afin de bénéficier d'une subvention d'environ 50%, pour des travaux qui seront réalisés par entreprises et en régie avant d'envisager la location de ce logement.

CONVENTIONS DE TONTES ET AVENANT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec MBV – HELISENDE concernant l'entretien des espaces verts de la Maison de Retraite.

D'autre part, en date du 1er Octobre 2010, une convention avait été passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne concernant l'entretien des espaces verts du Centre de Secours de ROZOY-SUR-SERRE. Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à cette convention.

MOTION CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par courrier du 2 juin 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques lui a signifié la fermeture de la trésorerie de ROZOY-SUR-SERRE au 1er janvier 2016.

Compte tenu du service rendu aux habitants mais aussi à toutes les collectivités du ressort de la Trésorerie, le Conseil Municipal tient à exprimer sa ferme opposition à ce projet de fermeture et exige la pérennité des services publics de proximité en zone rurale comme l'a annoncé Monsieur le Premier Ministre lors de sa venue dans le département de l'Aisne le vendredi 13 mars 2015.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE L'AISNE

La convention d'adhésion auprès du Service de Médecine Professionnelle et Préventive se termine en décembre 2015.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement d'adhésion à cette convention à passer avec le Centre de Gestion de l'Aisne, à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

CONVENTION DE LOCATION D'UN LOCAL AU CENTRE MEDICO-SOCIAL

Il est décidé d'autoriser le CCAS à louer le local du Centre Médico-social après le transfert du cabinet d'orthophoniste vers la maison médicale.

QUESTIONS DIVERSES

MATERIEL INFORMATIQUE

Il est nécessaire de remplacer le matériel informatique du secrétariat. Une réunion de la commission d'appels d'offres est programmée le 10 septembre 2015, à 19h30, afin de décider de l'achat du nouveau matériel.

BUREAU DE VOTE

La Préfecture a donné autorisation de déplacer le bureau de vote à la mairie pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

M. le Maire propose un tour de table :

Marie-Agnès MARCHAND souligne le fleurissement du village. Martine MAINGAINT remercie et félicite Roger POTET et l'ensemble du personnel chargé de l'entretien de la commune.

Elle demande l'état d'avancement des travaux de la maison médicale. L'ouverture est prévue en octobre.

Sylvain POULAIN rappelle le bon déroulement de la fête patronale (spectacle et feu d'artifice) et la forte participation des enfants aux jeux du lundi.

Il informe du problème que posent certains arbres plantés aux abords de la place de l'Europe, sur les trottoirs. Des réunions des commissions Embellissement et Sécurité Routière vont être programmées.

Lucienne BEKALAREK rappelle les travaux à réaliser à la sacristie.

Elle souligne que l'aire de stationnement camping cars est mal indiquée : cet état de fait sera signalé à la Communauté de Communes.

Martine MAINGAINT, concernant la salle des fêtes**,** demande le scellement d'un cendrier et signale que du vernis et de l'huile ont été renversés sur les marches et le parvis. Elle déplore ces dégradations.
Concernant le terrain de tennis situé près des HLM, elle propose de le nettoyer afin de le rendre utilisable.
Elle rappelle sa demande d'installation d'un panneau ATTENTION, SORTIE ENFANTS, rue Jean Mermoz.
De la même façon, la vitesse excessive rue de Verdun est de nouveau abordée. Ces questions seront traitées lors de la prochaine réunion de la commission Sécurité Routière.

Nicolas FRICOTEAUX informe de la relance du Préfet concernant le Plan de Sauvegarde. Il informe qu'il a été réalisé par Adeline MOINEUSE et sera adressé en Préfecture dans les meilleurs délais.
Il signale également l'urgence de réaliser le schéma d'accessibilité des bâtiments publics communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Informations générales

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2015, vous deviez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014.

Afin de permettre aux personnes qui ne sont pas inscrites de pouvoir voter lors du scrutin des 6 et 13 décembre, la loi a prévu une **réouverture exceptionnelle de la période d'inscription jusqu'au 30 septembre 2015 inclus**.

Ainsi, les personnes ayant fait une démarche d'inscription du 1er janvier au 30 septembre 2015 inclus pourront voter en décembre 2015.

OPERATION BRIOCHES

Celle-ci se déroulera les 9 et 10 octobre prochains.
Le produit de cette vente est destiné aux opérations menées par l'association de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis « Les Papillons Blancs ».
Merci de réserver à leurs bénévoles, comme chaque année, le meilleur accueil possible.

Si vous effectuez cette démarche après le 30 septembre 2015 votre demande d'inscription à la mairie ne prendra effet qu'à compter du 1er mars 2016. Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections régionales de 2015.
Toutefois, cette dérogation ne concerne que quelques cas précis**,** comme les jeunes devenant majeurs entre le 1er mars et le jour de l'élection, les personnes qui ont déménagé pour motifs professionnels….

CROTTES DE CHIENS

Pas agréable du tout pour le riverain de la rue GA Martin qui veut rentrer ou sortir de chez lui !
Et les autres rues !

Une fois de plus, nous rappelons qu'il n'est pas compliqué de se munir d'un sac dès que l'on sort promener son chien (sacs disponibles en mairie).
Pas très compliqué non plus de se baisser pour ramasser.

Juste une question de respect et d'éducation.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

19 et 20 septembre 2015
COLLÉGIALE ST-LAURENT à ROZOY SUR SERRE

Visites commentées l'après-midi
toutes les heures, de 14 h 00 à 17 h 00

A voir principalement : fonts baptismaux romans du XIIème siècle, chasuble brodée soie, or et argent XVIIème siècle offerte par Hortense Mancini, autel baldaquin en marbre rose et bois doré, bas-relief du martyre de St-Quentin, orgues de 1710, vitraux du XIXème

GRATUIT

ROZOY SUR SERRE (AISNE)
JOURNÉE DU SOUVENIR 31 AOÛT 2014

OPÉRATION "LÂCHER BALLONS" DU 31 AOÛT 2014

Une étiquette provenant des ballons du 31 août 2014 a été retrouvée courant août 2015. Il s'agit de la 10ème étiquette.

Rappel :

Nom/prénom soldat	Conflit	Date retour	Endroit où le ballon a été retrouvé	Distance parcourue (environ)
BEURET Henri	14-18	17/09/14	BLENOD LES PONT A MOUSSON (54)	200 km
MION Marc	39-45	29/09/14	Forêts BERRWILLER et WATTWILLER (68)	400 km
GILQUIN Paul	39-45	03/10/14	Forêt FRESNES EN WOEVRE (55)	160 km
BOUILLARD Ernest	14-18	27/10/14	HAUDIOMONT (55) – bord route départementale	212 km
DUFOUR Louis	14-18	27/10/14	Forêt communale HAUDIOMONT (55)	212 km
LAVAY Renelle	14-18	21/11/14	Berges de la Meuse entre BRABANT SUR MEUSE et CONSENVOYE (55)	120 km
LEFEVRE Jules	14-18	17/12/14	Forêt de PINTHEVILLE (55)	125 km
MONARQUE Fernand	14-18	22/12/14	Bois « Font de Haye » à LIMEY-REMENAUVILLE (54)	240 km
VILLAIN Charles	14-18	18/03/15	L'Arnelle-forêt de Les Poulières (88)	366 km
PAQUIS Ernest	**14-18**	**19/08/15**	**Bois de Manheulles (55)**	**160 km**

Bruits de voisinage

Des administrés signalent régulièrement en Mairie, la gêne occasionnée par les bruits de voisinage. Ces troubles portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé.
Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités.
Les troubles occasionnés par des personnes (fêtes, chants, cris) et par du matériel (radios, outils de bricolage comme tondeuse, tronçonneuse) sont considérés par la réglementation comme des bruits de voisinage. En tant que tel, ce type de gêne est régi par le Code de la santé publique (décret du 31 août 2006).
"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...]". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage.

Vivre ensemble n'est pas chose facile mais il est souhaitable que chacun adopte quelques règles simples de civilité afin de vivre en bonne harmonie.
Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins.